

Fiche

Le futur simple est l'un des quatre temps simples de l'indicatif.

• Il exprime un fait à venir dont la **réalisation paraît assurée**. C'est sa **valeur temporelle**.

Ex. : *Je **viendrai** te voir demain.*

• Il peut aussi avoir des valeurs modales et exprimer :

- un **ordre**, une **défense**, un **conseil** ;

Ex. : *Tu **resteras** dans ta chambre et tu n'en **bougeras** pas.* (Cet emploi correspond à l'impératif = *Reste dans ta chambre et n'en bouge pas.*)

- une **supposition**.

Ex. : *Il **sera** chez lui à nous attendre.* (= *Je suppose qu'il est chez lui à nous attendre.*)